

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

OBJET :

FRENCH TECH ALPES :
ADOPTION DU PROJET
DE CONVENTION DE
PARTENARIAT ET DE
PARTICIPATION 2025

N° CS2025-19

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués
Présents : 23
Pouvoirs : 4

REPUBLIQUE FRANCAISE

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à
midi, le Comité Syndical, dûment convoqué,
s'est réuni à Archamps sous la présidence de
Monsieur Christian DUPESSEY, Président,
Convocation du : 21 mars 2025

Secrétaire de séance : Chrystelle BEURRIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN -
Mme Christine DUPENLOUP - Mme Aurélie
GODARD-CHARILLON - M. Hubert BERTRAND -
M. Max GIRIAT - Mme Chrystelle BEURRIER -
Mme Marie-Pierre BERTHIER – M. Claude
MANILLIER - M. Denis MAIRE - M. Julien
BOUCHET – M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – Mme
Nadine JACQUIER - Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI - M. Jean-Luc SOULAT - Mme
Carole VINCENT – Mme Catherine BRUN - M.
Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER suppléant de M.
Bernard BOCCARD – M. Bernard VUAILLAT
suppléant de M. Patrice DUNAND – M. Jacques
DUBOUT suppléant de M. Daniel RAPHOZ

• Délégués représentés :

M. Christophe SONGEON donne pouvoir à M.
Claude MANILLIER – M. François DEVILLE
donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER - M.
Michel MERMIN donne pouvoir à Mme Carole
VINCENT – Mme Nadine PERINET donne pouvoir
à M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués excusés :

Mme Annick GROSROYAT - M. Christophe
SONGEON - M. Daniel RAPHOZ - M. Patrice

DUNAND - M. Bernard BOCCARD – M. Christophe ARMINJON - Mme Claire CHUINARD - M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Michel MERMIN - M. Stéphane VALLI - M. Florent BENOIT - M. Philippe MONET - M. Pierrick DUCIMETIERE – Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Claude THABUIS – M. Yves MASSAROTTI – M. Cyril DEMOLIS – M. Yves CHEMINAL – M. Eddi ETIENNE - M. Benjamin VIBERT - M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

FRENCH TECH ALPES : ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE PARTICIPATION 2025

Vu la délibération n° CS2021-28 du Comité syndical du 24 septembre 2021 approuvant la convention de partenariat avec l'association French Tech du Genevois français ;

Vu la délibération n° CS2022-43 du Comité syndical du 30 septembre 2022 approuvant l'avenant à la convention de partenariat avec l'association French Tech du Genevois français ;

Considérant que l'initiative French Tech, lancée en 2013 par le Gouvernement, a pour objectif de constituer un « écosystème » national favorable à la création et au développement d'entreprises innovantes, à forte valeur ajoutée, à forte croissance et orientées à l'internationale.

Concernant que la French Tech s'appuie sur 17 Capitales, dont la French Tech Alpes, et sur les Communautés d'entrepreneurs.

Au sein de la French Tech Alpes, la Communauté French Tech du Genevois français s'est constituée en association loi 1901 le 03 septembre 2021. Elle a pour objectif de mettre en réseau les acteurs de l'entrepreneuriat et de l'innovation afin de favoriser le développement des entrepreneurs, plus particulièrement les start-ups. Elle s'appuie sur les lieux « totem » qui accompagnent, hébergent et favorisent l'expérimentation et l'innovation auprès de ces dernières.

Le Pôle métropolitain du Genevois français a lancé une nouvelle politique de développement économique depuis le 07 février 2025 intitulée « Pacte économique du Genevois français ». Il s'agit de construire un territoire durable et innovant dans le Grand Genève et en Auvergne - Rhône-Alpes, impliquant les acteurs économiques privés et publics concernés. Dans ce cadre, le Pôle métropolitain souhaite soutenir les activités de la French Tech du Genevois français, afin :

- D'assurer une gouvernance partagée entre entrepreneurs – collectivités et acteurs économiques du Genevois français sur le sujet de l'innovation ;
- De mobiliser et d'impliquer les 6 lieux totems de l'innovation du Genevois français : Gex Pep's-Innogex, Station A-Archparc ; Puls ; Innovales-Innolab ; Delta-CRIC : L'Échappée – Faucigny-Mont-Blanc Développement ;
- D'inscrire son action dans la dynamique régionale, nationale et internationale du Réseau French Tech et donc aussi dans le cadre de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève ;
- De faire de la transition écologique un fil directeur en matière d'innovation dans le territoire.

Le partenariat déjà engagé entre le Pôle métropolitain et l'association French Tech du Genevois français a permis l'animation d'une dizaine d'événements locaux dans les différents lieux totems

de l'entrepreneuriat du Genevois français au cours de l'année 2024. La French Tech du Genevois français a également participé aux événements métropolitains : Boot Camp et Boost Challenge dans le cadre de Grand Forma, les Rencontres de la Création d'Entreprise, Le Forum d'Affaires Franco-suisse, le Forum de l'Economie Circulaire France-Suisse. La communauté a également coconstruit des opérations nouvelles, notamment d'accompagnement des entrepreneurs à la levée de fonds, l'une des spécificités du réseau French Tech.

Au regard de ce bilan, il est proposé d'adopter une nouvelle convention de partenariat pour l'année 2025, afin de soutenir le développement de l'association French Tech du Genevois français et l'animation d'événements ; d'actions de mentorat dans les différents lieux totems de l'innovation du Genevois français.

Aussi, il est proposé de soutenir les actions de l'association French Tech du Genevois français pour l'année 2025 à hauteur de 50 000€, via une convention financière et d'objectifs annexée à la présente délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat et de financement avec la French Tech du Genevois français portant sur l'année 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer, ainsi que les différents documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 50 000€ à l'association French Tech du Genevois français pour cette période d'une année selon les modalités fixées dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 04/04/2025

Publié ou notifié le 04/04/2025

Le Secrétaire de séance
Chrystelle BEURRIER



Le Président,
Christian DUPESSEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 074-200075372-20250404-CS2025_19-DE